



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 63266

Texte de la question

La nouvelle réglementation concernant l'enseignement de la philosophie, qui encadre d'une manière stricte les programmes d'enseignement, à suscité l'opposition de l'ensemble des professeurs de philosophie en France qui, à une écrasante majorité, a donné un avis négatif. Réglementer l'analyse des idées, définir par voie de décret les perspectives dans lesquelles les idées doivent être analysées et l'histoire des idées interprétée est totalement incompatible avec la liberté indispensable à l'exercice de la réflexion. Cette nouvelle orientation vise à soumettre la philosophie, qui est l'apprentissage de la liberté de penser, à une idéologie bien déterminée, sous prétexte de rapprocher l'histoire des idées des préoccupations du monde contemporain. La raison invoquée pour justifier cette réglementation, à savoir la variation de notations des copies des élèves de philosophie au baccalauréat, est elle-même sans fondement : il existe des commissions de coordination qui ont abouti à un résultat irrécusable, à savoir que la fourchette des notes des devoirs en philosophie est plus réduite que celle qui concerne les notations en mathématiques. Enfin, il est choquant que l'inspection générale de philosophie ait été dépossédée de ses prérogatives pour laisser place à une « commission de suivi et d'application du programme » ne comprenant que des fonctionnaires non spécialistes en la matière. M. Didier Julia demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il n'envisage pas de restaurer l'apprentissage de l'esprit critique et de la liberté de penser qui ont fait la grandeur de la République et qui sont le fondement de la laïcité de l'enseignement, et de rapporter les nouvelles directives qui visent à instaurer une pensée dirigée au service d'une idéologie et d'une interprétation tendancieuse des réalités culturelles du monde contemporain.

Texte de la réponse

A la suite d'une consultation des enseignants de philosophie menée dans les académies et compte tenu des positions des diverses associations de professeurs spécialistes et des syndicats d'enseignants, une nouvelle version du programme de philosophie des classes terminales des séries générales publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche (hors-série n° 8 du 31 août 2000) a été commandée au groupe d'experts présidé par le professeur Alain Renault, directeur de l'UFR de philosophie de l'université de Paris IV-Sorbonne. Ce nouveau texte a reçu un avis favorable du Conseil national des programmes et un vote positif au Conseil supérieur de l'éducation en mai 2001. Il a été publié au Bulletin officiel n° 28 du 12 juillet 2001, en même temps qu'une note de service indiquant que la partie intitulée « Questions d'approfondissement » était facultative pour l'année 2001-2002. Le texte du nouveau programme a été envoyé à tous les professeurs concernés, assorti d'une lettre de la direction de l'enseignement scolaire expliquant les motivations de cette réforme et les modalités de son application. Afin d'accompagner au mieux cette dernière, une Commission nationale de suivi est créée. Elle sera composée exclusivement de professeurs de philosophie exerçant en lycée, en IUFM ou en université. Elle n'a pas pour vocation de suppléer l'inspection de philosophie qui en a approuvé la création et y participe : un inspecteur général et un inspecteur pédagogique régional en seront membres à part entière. Sa mission est d'observer les difficultés rencontrées sur le terrain et d'émettre des propositions pour y remédier. Un nouveau groupe d'experts, présidé par M. Michel Fichant (professeur des universités à Paris-IV) et chargé dans un premier temps d'élaborer un projet de programme de philosophie pour

les classes terminales des séries technologiques, sera saisi des recommandations de la Commission nationale de suivi pour modifier le programme des séries générales si besoin est.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63266

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3773

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5611